

COMITE ROMAND CONTRE LA LOI
FEDERALE SUR L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

P.A.D. CASE POSTALE 173

1001 LAUSANNE

LAUSANNE, LE 4 MAI 1976

Article No 8

Le fédéralisme mis en cause

Le 13 juin prochain, le peuple sera appelé à se prononcer sur la loi fédérale concernant l'aménagement du territoire. Ceci, à la suite d'un référendum lancé et soutenu par des gens qui en ont assez de voir se poursuivre une politique de centralisation excessive.

Cette loi donne, en effet, des pouvoirs énormes à la Confédération en matière d'aménagement du territoire, à tel point que le pouvoir central sera en mesure de refuser les plans d'aménagement cantonaux. Les cantons devront donc se soumettre aux aménagistes fédéraux et suivre leur volonté.

En cette matière du reste, le futur a déjà commencé. Le plan directeur général de la Conférence des hauts fonctionnaires fédéraux, CK 73, qui est la Bible du Bureau fédéral de l'Aménagement, permet de se faire une idée de la Suisse de demain. On y voit que toute l'activité économique, mis à part quelques petits centres à Genève et dans la région lausannoise, se concentre dans le fameux triangle Zurich, Baden, Bâle. Le reste de la Suisse, et en particulier la Suisse romande, devrait devenir en quelque sorte le jardin de repos des industriels zurichois fatigués. Autrement dit, au lieu de profiter de cette loi pour prévoir une décentralisation de l'activité économique au profit des régions défavorisées, on s'est plu au contraire à accroître sa centralisation dans l'idée de maintenir des zones de non-pollution. Tout cela pourrait, à la rigueur, se concevoir de cette manière, si en même temps la loi prévoyait une compensation économique en faveur des vertes régions de repos. Or il n'en est rien. Aux cantons concernés de se débrouiller eux-mêmes pour arriver à des budgets équilibrés.

On voit ici que les cantons seront entièrement soumis au Bureau fédéral de l'Aménagement. Ils n'auront plus grand chose à dire concernant leur développement ni sur ce qu'ils veulent être ou devenir. Le rapport CK 73, par exemple, prévoit que Genève devrait renoncer à tout développement industriel.

Voudra-t-on encore prétendre, si cette loi est acceptée par le peuple le 13 juin prochain, que la Suisse est une Confédération d'Etats souverains ? Ce sera difficile, voire impossible. Les cantons se sont jusqu'à présent développés selon leurs traditions, leurs possibilités, les conditions de vie et la volonté de leurs habitants. Et soudain, ce serait la Confédération qui leur dicterait ce qu'ils doivent être !

La seule réponse à donner à cette nouvelle tendance centralisatrice est NON. Ce que nous voulons c'est un aménagement du territoire issu de la volonté des cantons et non des modèles imposés par des technocrates fédéraux.

Alfred Oggier